



Monsieur le Président FNC  
Willy SCHRAEN  
13 rue du Général Leclerc  
92136 ISSY LES MOULINEAUX

Monsieur le Président,

Le sud-ouest de la France subit depuis quelques mois une épizootie d'influenza aviaire très pathogène. Des mesures sanitaires de prévention strictes ont été mises en place compte tenu des risques de zoonose encourus. Les conséquences économiques sont dramatiques pour la région, des élevages entiers ont été euthanasiés créant en période de fêtes de fin d'année une situation économique insupportable pour les éleveurs. A ces risques sanitaires et ces désordres induits pour la filière avicole s'ajoutent des conséquences importantes de restrictions et de suspensions de chasse au gibier à plumes, plus particulièrement aux migrateurs compte tenu de la saison.

Si les premières observations laissent entrevoir des responsabilités étrangères au monde de la chasse dans la transmission et la propagation de la maladie, nous regrettons que celle-ci ait été rapidement stigmatisée comme vecteur possible de propagation et que des suspensions de chasse ait été de suite décrétées. Etait-ce totalement justifié ? A-t-on évalué le risque exact de contamination des élevages de volailles par le gibier sauvage ? Le gibier sauvage peut-il être porteur sain du virus ? Toutes les espèces aviaires sauvages sont-elles également concernées ? Des informations contraires ont circulé. Bécassiers nous nous posons la question pour notre oiseau, pourtant peu grégaire donc sans doute moins sensible à la contamination d'individu à individu.

Pour toutes ces questions nous n'avons pas, aujourd'hui, de réponses précises et intangibles. Localement les arguments avancés par les FDC pour limiter les suspensions de chasse n'ont pas été entendus. Si des avancées ont été constatées suite à la rencontre Ministère/FNC les restrictions infligées ont été mal admises et ont paru arbitraires. Nous avons demandé par courrier au Ministère de l'Agriculture et à l'ONCFS qu'un travail de détermination des responsabilités de chacun et des risques encourus par chaque espèce aviaire sauvage soit fait afin que des explications claires et admises par tous soient apportées pour déboucher sur des mesures ciblées plus efficaces et plus précises pour circonscrire ce fléau. Chacun d'entre nous peut comprendre des mesures de restriction lorsque qu'elles paraissent indiscutables, nécessaires et argumentées. Or le doute ambiant qui s'est établi aujourd'hui ne plaide hélas pas pour une acceptation unanime des mesures contraignantes à l'encontre des chasseurs. Cet épisode touche durement un nombre non négligeable de chasseurs. Il a entre autre pour conséquences dans ces départements le désenchantement des bécassiers et une chute importante du nombre des permis pris en cours d'année par internet pour chasser la palombe.

Il n'est pas exclu que cette situation perdure dans les années à venir voire même s'étende à d'autres secteurs de la filière avicole, donc à d'autres départements. Dans cette éventualité, qui porterait un rude coup à la chasse, nous sommes convaincus que vous porterez toute votre attention sur ce problème et que vous mettrez toute votre énergie pour que des solutions acceptables soient mises en œuvre pour la pérennité de notre chasse. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pascal Repiton  
0678601006

Bécassiers de France  
135 route de Tullins  
38140 Izeaux